

• (11.50 a.m.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Bécharde.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour étudier le budget révisé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le crédit 1 se trouve à la page 340 du Livre bleu. Le détail figure à la page 343.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

1. Administration centrale, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et une somme de \$500,000 pour subventions à l'hygiène et au bien-être, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, pour fins de recherche et d'expériences dans le domaine de l'arriération mentale, \$4,466,000.

L'hon. M. Munro: Monsieur le président et messieurs les députés, la législature actuelle et celles qui l'ont précédée ont confié au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social le soin de favoriser, de conserver et d'améliorer la santé, la sécurité sociale et le bien-être pour tous les Canadiens. Durant la période de cinq ans qui a pris fin en 1967, des programmes essentiels ont vu le jour, notamment le régime de pensions du Canada, le régime d'assistance publique du Canada, l'assurance frais médicaux, la Caisse d'aide à la santé, le supplément de revenu garanti et les allocations aux jeunes.

Les prévisions budgétaires pour l'année financière 1968-1969 dont la Chambre est saisie, hors la première tranche couvrant l'assurance frais médicaux, n'indiquent pas de crédits supplémentaires pour de nouveaux programmes, mais pour l'amélioration et l'amplification des programmes courants. Au niveau de 3.2 milliards de dollars, ils représentent 26.3 p. 100 des dépenses fédérales du même ordre prévues pour l'année, d'où il ressort nettement que le gouvernement met l'accent sur les programmes destinés à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens.

Cette somme de 3.2 milliards de dollars comporte trois postes essentiels: 1.6 milliard de dépenses prévues de la Caisse non budgétaire de la sécurité de la vieillesse; 1.5 milliard pour les dépenses statutaires du budget; et 133 millions de dollars qui doivent être votés par le Parlement. Cela constitue une augmentation de 403.2 millions de dollars ou de 14 p. 100 par rapport à 1967-1968, qui se répartit principalement en une augmentation de 149 millions ou de 10 p. 100 des paiements de la Caisse de la sécurité de la vieillesse, en

une hausse de 253.8 millions ou de 20 p. 100 des dépenses statutaires budgétaires, et d'une augmentation de 1.4 million ou de 1 p. 100 des crédits votés.

L'augmentation de 149 millions de dollars des paiements de la Caisse de la sécurité de la vieillesse reflète l'abaissement de l'âge des allocataires à 67 ans le 1^{er} janvier 1968 et à 66 ans le 1^{er} janvier 1969.

L'augmentation de 253.8 millions de dollars des dépenses statutaires budgétaires comprend: une augmentation de 136.4 millions de l'assurance hospitalisation, qui reflète une hausse du nombre des consultants externes et des malades hospitalisés, ainsi qu'une hausse nette de la population; une augmentation de 91.9 millions pour le régime d'assistance publique du Canada, qui résulte d'une application plus générale du régime par les provinces, comme par exemple les coûts accrus des soins institutionnels pour adultes et enfants, l'amélioration des programmes de bien-être pour les enfants et la hausse des paiements de placement familial des enfants. Elle comprend aussi une intensification des services de santé destinés aux nécessiteux et des relèvements de prestations. Il y a aussi une augmentation de 35 millions de dollars pour assurer la quote-part fédérale des frais relatifs au régime d'assurance frais médicaux; une augmentation de 7 millions et demi des fonds exigés par les provinces, provenant de la Caisse d'aide à la santé; une augmentation de 2.2 millions de dollars en versements au titre du programme d'allocations aux jeunes, qui dénote les résultats des taux de naissance élevés au début des années 50 et le fait qu'une grande proportion de jeunes poursuivent leurs études au-delà de l'âge de 16 ans; une diminution de 11.2 millions dans l'assistance-vieillesse traduisant la réduction de l'âge d'admissibilité aux versements de la Caisse de la sécurité de la vieillesse; et une diminution de 9.8 millions des allocations versées aux aveugles et aux infirmes qui dénote le virement des fonds versés aux termes de ces programmes d'aide spécialisés à la caisse du régime d'assistance du Canada.

L'augmentation de 1.4 million des crédits votés comprend: une augmentation de 1.8 million du coût de gestion du programme de services médicaux qui traduit une intensification générale de la plupart des domaines d'activité du programme; une augmentation de 1.4 million du coût des services des aliments et drogues qui dénote un nouvel accent mis sur les méthodes d'inspection et de mise à exécution essentielles à ce programme; une augmentation de 1 million et demi des versements d'assistance familiale, traduisant une augmentation prévue du nombre des enfants d'immigrants inadmissibles au programme d'allocations familiales; une diminution de 1